



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix sept et le 11 avril à 18h 15, le C.C.A.S. de PONTEILLA-NYLS régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Rolland THUBERT.

Début de la séance : 18h15

Fin de la séance 20h

La séance est levée à 20h , les personnes présentes sont invitées à prendre le verre de l'amitié.

Président de la séance : Mr Rolland THUBERT

Président du CCAS

Présents :

Représentants de l'Administration :

Président du CCAS : Rolland THUBERT

Directeur Général des Services : Mr PUNTUNET

Vice-Président du CCAS : Mr BOFFY

Adjointe : Mme Marie-Claire RIZET

Conseillères municipales : Mme Claire BAROIS

Mme Lise GOMEZ

Conseillère d'opposition : Mme Michèle DUPIN

Représentants de la société civile :

Mme Stéphanie ESPINOSA

UNRPA : Mr Joseph NAUDILLON

Représentante de l'UDAF :Mme BARTHES

Secrétaire de la séance : Mme Claire TORRENT

Secrétaire du CCAS

Absents :

Mme Mireille COURTINES

Mme Brigitte SANCHEZ ESCACH

Mme Fernande SEGURA excusée

Mr Claude SARRAHY excusé

Mr Rolland Thubert, Président, ouvre la séance, remercie l'ensemble des personnes présentes. Il constate que le quorum est atteint et que donc le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Mme Dupin revient sur les types de contrat aidés existants. Mr Boffy précise que ce sont des CAE ; L'un de ces contrats s'est terminé début avril et l'autre prendra fin au mois de septembre. Ils ne seront pas reconduits. Mr Boffy précise que le Conseil Départemental ne valide plus les contrats aidés d'aide à domicile.

Il est procédé au vote du dernier CA du 28 novembre 2016. Le procès verbal de celui-ci est adopté à l'unanimité, une abstention : Mme Dupin.

Mr Puntunet propose de consulter les différents comptes ;

Le compte administratif : l'excédent de 2016 soit 70 772.47 est reporté.

Cette année il y a un déficit de 422.00 Euros, tout en sachant qu'une prime de licenciement de 9 660.00 Euros a été versée à Mme Chantal Coste.

Quelques précisions sont apportées sur le compte 627 : le repas des aînés est pris en charge par la mairie, le CCAS assume pour sa part les repas des bénéficiaires du CCAS.

Le résultat est de 70 339.00 Euros.

Les comptes sont entérinés et votés à l'unanimité.

Le budget : Mr Puntunet rappelle que le budget est composé de dépenses de fonctionnement et non pas d'investissement, c'est un acte juridique. L'objectif est de faire baisser la masse salariale. L'arrêt du contrat de Véronique Estévez et le recrutement en interne pour le poste de secrétaire permet d'avoir une masse salariale maîtrisée.

On revient vers une paix sociale au CCAS, chaque salarié effectue environ 100H par mois exceptée l'unique salariée qui est à temps plein. Il est prévu que les aides à domicile ayant des « petits » contrats (ex 12/35^{ème} ou 15/35^{ème}) et ce, depuis des années, soient petit à petit amenés à des contrats de 100H soit 22 ou 24/35^{ème}. Mr Boffy ajoute que les congés sont calculés comme si l'on pratiquait l'annualisation, c'est-à-dire en comptant les heures complémentaires effectuées. Il est prévu de mettre en place l'annualisation, on peut dire que le budget 2017 s'annonce serein.

Le budget est voté à l'unanimité.

La convention de mise à disposition entre la mairie et le CCAS est votée à l'unanimité.

Mr le Président remercie Mr Boffy pour son implication, Claire, ainsi que Mr Puntunet. Il se souvient qu'il n'y a pas si longtemps, le CCAS était en voie de partir en délégation publique, donc on peut dire aujourd'hui que le CCAS revient de loin. On se sert également de l'expérience du passé, c'est pour cette raison que le poste de secrétaire est à 35H par semaine pour les services du CCAS uniquement.

Mr Naudillon rappelle les difficultés à gérer les êtres humains, Mr Puntunet souligne également qu'auparavant le centre aéré faisait parti du CCAS, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Il insiste sur le fait que la solidarité et le soutien du Conseil d'Administration sont essentiels.

Mr Boffy remercie Mr le Président pour lui avoir laissé « carte blanche » depuis neuf mois maintenant avec un nouveau règlement intérieur en vigueur, des aides à domicile qui ne travaillent plus les dimanches et jours fériés. En effet une personne est employée au CCAS pour effectuer exclusivement les dimanches et jours fériés.

Mme Dupin demande si des auxiliaires de vie exercent au sein du service : Mr Boffy répond par la négative, il précise que deux aides à domicile travaillent le samedi.

Le Vice- Président

Philippe BOFFY

Le Président

Rolland THUBERT